



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 05/02/2021

CONSTRUCTION DE PARCS EOLIENS : LE PREFET A RENDU SA DECISION SUR DEUX PROJETS DANS LE DEPARTEMENT

Soucieux de développer les énergies renouvelables sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique dans l'équilibre entre le respect des enjeux environnementaux et l'acceptabilité sociale des projets, M. le Préfet a signé ce jour deux arrêtés sur deux projets de parc éolien dans le département.

Projet de parc éolien à Grand-Auverné

En juillet 2019, dans le cadre de la procédure habituelle pour l'installation d'éoliennes sur le territoire, une société avait demandé une autorisation environnementale pour la construction de deux éoliennes et d'une installation technique sur la commune de Grand-Auverné. Cette demande d'autorisation a fait l'objet d'une instruction par les services de l'État et d'une enquête publique en 2020 en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux concernés. Au regard de l'ensemble de ces éléments, le préfet a décidé d'autoriser la construction et l'exploitation du parc éolien qui sera implanté sur Grand-Auverné.

Projet de parc éolien à Vay

En décembre 2018, une société avait demandé une autorisation environnementale pour la construction de quatre éoliennes sur le territoire de la commune de Vay. Au regard de l'instruction réalisée par les services de l'État, de la consultation des collectivités territoriales et de l'avis du commissaire enquêteur responsable de l'enquête public rendu en octobre 2020, le préfet a décidé de rejeter, par arrêté préfectoral, la demande d'autorisation environnementale pour la construction de ce parc éolien à Vay.

Les deux arrêtés sont disponibles sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique ([ici](#) pour Grand-Auverné et [via ce lien](#) pour Vay).

**Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**